

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 31 octobre 1968

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 31 octobre 1968

Monsieur l'Orateur,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable J. R. Cartwright, C.P., M.C., le Juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 31 octobre, à 5.45 p.m., afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, monsieur l'Orateur, l'assurance de ma haute considération.

Le chef du Cabinet du Gouverneur général,

Esmond Butler.

LA RECHERCHE

LE PRIX NOBEL À UN ANCIEN
RÉSIDENT DU CANADA

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler à la Chambre que le docteur G. H. Khorana a reçu le prix Nobel de médecine. Le docteur Khorana est Indien de naissance. Il a étudié en Inde et à l'Université d'Oxford. Il est venu au Canada en 1952, et il a fait des travaux de recherche au Conseil de recherche de la Colombie-Britannique jusqu'en 1957. Il est ensuite allé à l'Université du Wisconsin et, comme je l'ai dit, il a gagné le prix Nobel pour ses travaux remarquables sur les acides nucléiques dans le code génétique.

Je suis certain que tous les Canadiens seront très fiers des réalisations d'un médecin qui a travaillé pendant sept ans dans nos centres de recherche scientifique et qui a atteint cet honneur envié du prix Nobel de médecine. C'est une indication du haut niveau de la recherche qui se poursuit au Canada. *(Applaudissements)*

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois dire que la déclaration du député ne

constitue pas une question de privilège, mais je suis certain que les députés l'ont écoutée avec plaisir.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MACINNIS—LE FAVORITISME POLITIQUE
DANS LA RÉGION D'OTTAWA

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège découlant de la question que j'ai posée hier à la Chambre et de la réponse que m'a donnée le premier ministre. D'abord, je me souviens très bien, comme d'autres députés qui siègent autour de moi, du texte de ma première question. Je ne cite que la dernière partie pour signaler les mots très importants qui ont été supprimés, alors que le ministre de la Justice a mentionné que le solliciteur général était le député ministériel senior lorsque je l'ai interrogé au sujet du favoritisme à Ottawa et dans la région. Le hansard rapporte ainsi ces paroles: «...le député senior en matière de favoritisme à Ottawa et dans la région.» Je vous prie de vous reporter également aux remarques du premier ministre qui déclarait que le député de Cape Breton-East Richmond l'avait mal cité.

Le très hon. M. Trudeau: A quelle page?

M. MacInnis: A la page 2216 du hansard, première colonne. Le premier ministre a dit que le député de Cape Breton-East Richmond l'avait mal cité. Et le premier ministre d'ajouter:

Si je n'ai pas répondu immédiatement, c'est que je craignais une citation inexacte de la part du député.

Le premier ministre a fait allusion également aux questions que je pose à la Chambre. Je regrette vivement de ne rien pouvoir dire sur les réponses. En outre, le premier ministre a plus ou moins laissé entendre—et bien entendu on peut interpréter ses paroles comme on le veut—qu'il n'avait pas vu l'émission dont je parlais. Puis, comme en fait foi le compte rendu à la page 2216, j'ai relevé le mot «probablement» que le ministre avait employé à ce sujet.

La question a été posée en premier lieu à cause des déclarations faites par le premier ministre à Halifax, lorsqu'il a fait allusion à certains usages en cours en Nouvelle-Écosse et j'ai cru qu'il était absolument indispensable